

USAGE



Toute demande de certificat d'autorisation doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné au bureau de la Ville sur un formulaire fourni par la Ville. Ledit formulaire doit être accompagné du paiement de la demande de permis.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- l'identification et la localisation du terrain et des constructions;
- l'usage actuel et projeté ou la destination projetée de chaque pièce ou aire de plancher ainsi que du terrain;
- le nombre, l'emplacement et les dimensions des cases de stationnement et des allées d'accès;
- une déclaration du requérant à l'effet que le changement d'usage ou de destination auquel il veut procéder ou faire procéder sur un immeuble n'implique pas de travaux de construction, de rénovation, de réparation, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiment.

Coût du permis : 30,00 \$